



BNP PARIBAS

Dispositions spéciales de l'Offre Épargne Fév./Avril 2016
Pour les contrats BNP Paribas Multiplacements et BNP Paribas Multiplacements 2
Offre disponible du 16 février au 30 avril 2016

L'offre peut être close à tout moment

Les versements sur les contrats BNP Paribas Multiplacements et BNP Paribas Multiplacements 2 effectués entre le 16 février et le 30 avril 2016 bénéficient de frais d'entrée réduits au taux de 1,5 %.

Ces frais réduits s'appliquent :

- au versement initial,
- aux versements complémentaires,
- aux versements réguliers mis en place avant le 30 avril et effectués jusqu'au 31 décembre 2016.

Ces frais réduits ne s'appliquent pas :

- en cas de modification des versements réguliers entre le 1^{er} mai et le 31 décembre 2016.

Ces frais réduits ne s'appliquent plus :

- en cas de suspension des versements réguliers puis de remise en place postérieure au 1^{er} mai 2016.
- pour tous les versements réguliers effectués à compter du 1^{er} janvier 2017.

Dans les cas précités, les frais d'entrée sur versements prévus par la Notice du contrat BNP Paribas Multiplacements et BNP Paribas Multiplacements 2 s'appliqueront.

L'adhérent reconnaît avoir préalablement reçu et pris connaissance des présentes Dispositions spéciales ainsi que de la Notice du contrat BNP Paribas Multiplacements ou BNP Paribas Multiplacements 2.

Fait à

le

Signature de l'adhérent/du souscripteur et/ou du(des)
représentant(s) légal(aux) précédée de la mention
"lu et approuvé" Adhésion / Souscription le